



Poste : Rapporteur Général Adjoint

Description du poste :

- Superviser et suivre les travaux des rapporteurs et enquêteurs ainsi que vérifier la qualité des livrables rendus, des actes d'instruction et des enquêtes menées ;
- Veiller au respect des procédures et des délais des avis et des consultations, sous l'autorité du Rapporteur Général ;
- Avoir la force de proposition sur les études, enquêtes et analyse des secteurs ;
- Procéder aux investigations et enquêtes nécessaires à l'application des dispositions de la loi sur la liberté des prix et de la concurrence concernant les pratiques anticoncurrentielles ;
- Instruire les avis relatifs aux fonctions consultatives du Conseil.
- Instruire les saisines, saisines d'office, demandes d'avis reçues par le Conseil ou les avis rendus sur initiative du Conseil, ainsi que les projets de concentration soumis à l'autorisation du Conseil ;
- Examiner les projets de concentration économique notifiés au Conseil conformément aux dispositions y afférentes de la loi n° 104-12 relatives à la liberté des prix et de la concurrence ainsi que le suivi des opérations réalisées sans respect de la procédure de notification ;
- Accomplir les différents actes d'instructions prévus par la loi, notamment les auditions, convocations, demandes d'information ;
- Procéder aux enquêtes prévues par la loi, notamment les enquêtes administratives simples et celle effectuées sous autorisation judiciaire ;
- Préparer les rapports d'instruction en vue de son examen par le Conseil ;
- Préparer et mettre en œuvre les procédures liées à l'application des dispositions de la loi sur la concurrence concernant les pratiques

✓

JK

anticoncurrentielles et le contrôle des opérations de concentration économiques ;

- Procéder au suivi des recours portés contre les décisions du Conseil ou intentés par ce dernier, concernant la mise en œuvre des dispositions de la loi sur la concurrence en matière de pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des opérations de concentration économiques;
- Participer à la supervision de certaines unités de la Direction ;
- Assurer des missions de formation et d'encadrement ;
- Réaliser des travaux d'études et de monographies sectorielles.

